

# REGARDS

39

octobre 2024

**SUR MARCILLY-EN-VILLETTE**

Une page se tourne...  
changement de propriétaire  
au golf de Marcilly





## Vers le terme du PLUi

Loi Climat et résilience, loi ZAN (Zéro artificialisation nette), SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), PADD (Projet d'aménagement et de développement durables), SCoT (Schéma de cohérence territoriale) sont autant de jalons qui nous ont été imposés dans le cadre de l'élaboration du PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal).

Nos options doivent nous mener en 3 étapes vers une consommation zéro d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) à partir de 2050 :

- d'ici 2031 nous devons réduire de moitié notre consommation observée entre 2011 et 2021 ;
- de 2031 à 2050 le rythme d'artificialisation des sols devra être réduit par palier de 10 ans ;
- à partir de 2050, chaque mètre carré artificialisé devra être compensé par une renaturation d'espace équivalente afin d'atteindre un solde neutre : le ZAN.

Sur le territoire de la Communauté de communes, nous avons consommé 125,1 ha sur la période 2011-2021. De ce fait, notre consommation maximale possible sur la période 2021-2031 devrait se limiter à 62,5 ha soit 6,25 ha par an.

Le SRADDET, nouvelle version suite à la loi ZAN, sur lequel nous avons émis un avis défavorable lors du Conseil communautaire du 2 juillet dernier doit cependant nous fixer nos droits.

Le Conseil communautaire du 10 décembre arrêtera le projet de PLUi. Suivra une phase administrative d'une année environ au cours de laquelle seront menées des consultations auprès de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), des personnes publiques associées et une enquête publique au cours de laquelle chacun pourra émettre des remarques.

Au préalable, le nouveau PADD de la Communauté de communes, élaboré à partir des chiffres énoncés ci-dessus donnera lieu à débat au Conseil municipal avant le 20 novembre 2024.

Une information auprès des habitants sera effectuée par le biais de permanences du service d'urbanisme dans chaque commune ou en Communauté de communes. Une réunion publique est prévue par ailleurs le 21 novembre 2024 à La Ferté Saint-Aubin.

Compte tenu de ces délais, le PLUi ne peut être attendu avant fin 2025...

**Hervé Nieuviarts**  
Maire de Marcilly-en-Villette

## SOMMAIRE

EN BREF	3-4
CONSEIL MUNICIPAL	5
DOSSIER	6-7
Rentrée scolaire	
Conseil Municipal des Jeunes	
Rétrospective des actions du CMJ 2023-2024	



TRAVAUX	8-9
Un nouveau relevage au cimetière	
Nouveaux tatamis au dojo	
Passerelle Moulin des Bois	
Restauration du mobilier de l'église	
Évolution de la zone d'activité	
Mobilier urbain place de l'Église	
SÉCURITÉ	9
Zone 20 : la signalétique est désormais complète	
ENVIRONNEMENT	10
La maîtrise des consommations énergétiques : éclairage public, premier bilan	
SMICTOM de Sologne	
Label Villes et Villages Fleuris	
COM COM	11
Eau et assainissement : vers un transfert des compétences	
TRIBUNE	11

**Marcilly en Vilette**

Regards sur Marcilly-en-Villette

62, place de l'Église

45240 Marcilly-en-Villette

Tél. 02 38 76 10 19 - Fax 02 38 76 17 52

E-Mail : mairie@marcilly-en-villette.fr

www.marcilly-en-villette.fr

Directeur de la Publication : H. Nieuviarts

Rédactrice en chef : S. Charron

Rédaction : Commission Communication

Conception & Création : www.enola-creation.fr

Impression : Imprimerie Prévost

Crédits photo : mairie de Marcilly-en-Villette

Dépôt légal : octobre 2024



# Le nœud au mouchoir

**2 NOVEMBRE**

Soirée Ciné Marcilly

📍 *Salle Chantaloup*

**9 NOVEMBRE**

Journée Chorale

📍 *Salle des fêtes*

**11 NOVEMBRE**

Commémoration de l'Armistice 1918

📍 *Place de l'Église*

**16 ET 17 NOVEMBRE**

Expo Photo

📍 *Salle Chantaloup*

**24 NOVEMBRE**

Sainte-Barbe Sainte-Cécile

📍 *Salle des fêtes*

**30/11 AU 1<sup>ER</sup>/12**

Bourse aux jouets

📍 *Salle Chantaloup*

**7 DÉCEMBRE**

Concert Union musicale

📍 *Salle Chantaloup*

**10 DÉCEMBRE**

Concert de Noël Choraline

📍 *Église Saint-Étienne*

**14 DÉCEMBRE**

Noël au village

📍 *Parking de la Mairie*



## Bourse au permis de conduire

Par l'intermédiaire du CCAS, la bourse au permis de conduire vient en aide aux jeunes de 18 à 25 ans en recherche d'emploi et qui ne disposent pas de moyens financiers suffisants pour passer leur permis de conduire. La mairie prend en charge une partie des frais de votre permis et en échange, vous devez effectuer une activité d'intérêt collectif dans une collectivité ou une association caritative.

## CHANGEMENT

### de propriétaire au golf de Marcilly

Leur rencontre est récente, mais leur passion pour une petite balle blanche les a réunis à travers ce projet de prendre la direction d'un golf. Une annonce dans un magazine pour ce golf de Marcilly-en-Villette en vente et une visite plus tard, c'est le coup de foudre, Michel Simeurt et Damien Gratté n'ont pas hésité. L'esprit du golf de Marcilly, ses infrastructures et une belle réputation sur les circuits ont immédiatement séduit Michel et Damien qui comptent bien continuer dans cette voie. De par leur expérience, Damien ancien responsable de l'école de golf de Troyes et Michel un passionné de golf avec un fils directeur de golf, comptent bien relever le défi et ont déjà quelques projets en tête.

Quoiqu'il en soit, vous pourrez toujours compter sur la convivialité et l'accessibilité de ce sport à tous qui font la particularité de notre golf de Marcilly, alors n'hésitez pas à venir pousser ses portes et pourquoi pas vous découvrir une nouvelle passion !



*Damien Gratté et Michel Simeurt*

## Bonne retraite Pascal !

Il peut être fier de son œuvre... Pascal Parou a tiré sa révérence après 38 années à œuvrer pour le développement de la pratique sportive du golf pour tous. Parti d'une ferme agricole en 1986, aujourd'hui le complexe est l'un des rares golfs en France à proposer 45 trous.



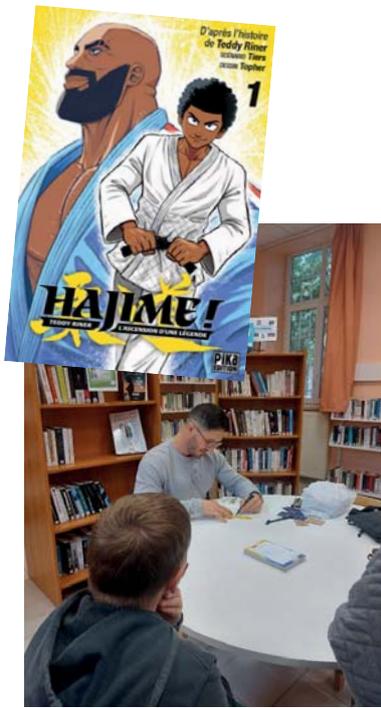
## Ça bouge chez nos commerçants

La boucherie « Nulle part ailleurs » accueille Quentin en tant qu'apprenti charcutier (Quentin possède déjà un CAP boucherie). Ce recrutement permet l'ouverture les mercredis de 8h à 12h30 en plus des mardis, jeudis, vendredis et samedis de 8h à 12h30 et de 15h30 à 19h. De même, notre salon « Les Ciseaux de Marine » a recruté une nouvelle coiffeuse, Magalie, et peut ainsi élargir sa plage d'ouverture aux lundi et mercredi toute la journée. Les horaires d'ouverture sont désormais : du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 16h. Merci à eux et gageons que nous saurons leur faire le meilleur accueil.



## Dédicace Christophe COINTAULT

Mercredi 25 septembre, les bénévoles de la médiathèque municipale ont accueilli, avec le support logistique de la librairie La Tasse d'Encre de La Ferté-Saint-Aubin, le mangaka marcillois Topher, alias Christophe Cointault, pour l'une de ses premières séances de dédicace après la sortie de son dernier manga « Hajimé ! Teddy Riner, l'ascension d'une légende ». Une quarantaine de jeunes lecteurs ont ainsi pu rencontrer l'auteur et repartir avec un ouvrage dédicacé.



## Contrôle technique obligatoire pour les deux-roues

Motos, scooters ou encore cyclomoteurs... Le contrôle technique tous les 3 ans est obligatoire pour les deux-roues depuis le 15 avril 2024, sous peine d'une amende de 135 euros. La date limite du contrôle technique dépend de l'année d'immatriculation :

- le 31 décembre 2024 pour les modèles avant 2017,
- le 31 décembre 2025 pour les véhicules immatriculés entre 2017 et 2019,
- et le 31 décembre 2026 pour les plus récents.

### REMI+ À LA DEMANDE

« Rémi + à la demande » vous emmène de votre domicile vers la commune principale de votre secteur, pour rejoindre des lieux comme les centres commerciaux, marchés, maisons de santé.

Pour réserver ou annuler une réservation, contactez le 0 806 70 33 33, du lundi au samedi de 6h à 20h (service gratuit + prix appel local), la veille avant 17h, ou le vendredi avant 17h pour le lundi. Les horaires de prise en charge et de retour au point d'arrêt de votre commune seront confirmés par la centrale de réservation.

# ÉTAT civil

## NAISSANCES

**11 avril 2024,**  
Louis BAGNOLINI MOREAU  
**16 avril 2024,**  
Charlie JOUBERT  
**10 mai 2024,**  
Raphaël CROIX  
**29 juillet 2024,**  
Capucine ROUSSEAU  
**13 août 2024**  
Jules ROMMENS

## DÉCÈS

**25 mars 2024,**  
Achille LEMAIRE  
**10 avril 2024,**  
Michel DENISEAU  
**20 avril 2024**  
Odile GRANDJEAN  
**17 juin 2024**  
Lionel DION  
**17 juin 2024**  
Maryse POURADIER  
**27 juin 2024**  
Joël MAILLOU  
**11 juillet 2024**  
Sylvie GARGAN  
**13 juillet 2024**  
Jean-Michel POMMIER  
**29 juillet 2024**  
Ginette GUÉNIN épouse  
LECOMTE  
**10 août 2024**  
Jean CHAPELET  
**12 septembre 2024**  
Éric GLOAGUEN

## MARIAGE

**9 avril 2024,**  
Emmanuel AUZELY et Caroline  
DUCHESNE  
**27 avril 2024**  
David JOLY et Karine VALLÉE  
**11 mai 2024**  
Jean-Marc PINAULT et Marianne  
FERRIERE  
**15 juin 2024**  
Matthieu BOSSARD et Justine  
SOARES FERREIRA  
**22 juin 2024**  
Nicolas MENOÛ et Chloé DUPRÉ  
**6 juillet 2024**  
Florian BRUCKER et Mégane  
DEMAILLY  
**12 juillet 2024**  
Sébastien AUBERT et Carole  
CERVEAUX  
**13 juillet 2024**  
Laurent PÂQUES et Alice DE BOE  
**20 juillet 2024**  
Bruno d'ANGELO et Ingrid  
WITTENBERG  
**14 septembre 2024**  
Patrick FOURRÉ et Claire  
JALOUX

**Extraits des délibérations du Conseil Municipal. L'intégralité des textes est disponible en mairie et sur le site internet de la commune (<https://www.marcilly-en-villette.fr/la-mairie/le-conseil-municipal-et-compte-rendus/>).**

## SÉANCE 22/04/24

### **Chemin de Raguet : nouveau tracé**

Par délibération en date du 8 septembre 2023, n°2023/69, le conseil municipal a décidé de réaliser un échange de terrains pour assurer la continuité du chemin rural situé en section AC du plan cadastral. L'information du public a eu lieu par la mise à disposition prévue par la loi d'un cahier de concertation en mairie pendant un mois du 27 février 2024 au 29 mars 2024, un seul avis y a été formulé. Vu que le terrain cédé à la commune est dépourvu de bail, de droits ou servitude, permettant son intégration comme chemin rural, et vu la consultation des Domaines en date du 14 novembre 2023, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider et d'autoriser cet échange tous les frais étant à la charge des propriétaires et d'incorporer la portion de terrain cédée à la commune dans son réseau des chemins ruraux et de l'affecter à l'usage du public, l'échange réalisé garantissant la continuité du chemin rural en ce qu'il permet de le relier à d'autres chemins ou voies publiques.

### **Rythmes scolaires : semaine des 4 jours**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Directeur académique sur l'organisation de la semaine scolaire, pour le renouvellement de la dérogation pour les trois prochaines années, sur la semaine des 4 jours. Il informe le conseil municipal que le conseil d'école, en date du 21 mars 2024, a soumis au vote la reconduction de la semaine des 4 jours : 17 voix pour, 1 contre, 2 abstentions. Après avoir délibéré le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention, sollicite le renouvellement pour les trois prochaines années, par dérogation d'une autorisation d'organisation des rythmes scolaires sur la base de 4 jours/semaine.

## SÉANCE 11/06/24

### **Projet de construction d'une centrale photovoltaïque**

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble du conseil municipal a réceptionné le dossier de consultation portant sur le projet de construction d'un parc photovoltaïque chez THALES. Il présente l'avis rendu par le conseil communautaire de la CCPS en

date du 14 mai 2024, qui émet un avis défavorable (22 voix pour et 2 voix contre) au projet de la société EDF Renouvelables, à moins d'adapter le projet en :

- diminuant significativement l'ampleur du projet,
- s'assurant de l'absence de consommation d'espace au titre de la loi ZAN,
- respectant les espaces boisés et la qualité paysagère et écologique du site,
- s'assurant de l'invisibilité complète et immédiate des installations depuis l'espace public.

Ces conditions sont cumulatives.

Monsieur le Maire rappelle les contraintes de la loi Zéro Artificialisation Nette et la loi Climat et résilience; il précise qu'un doute subsiste concernant la consommation foncière lors de la construction de ce type de structure. Des réponses restent en attente à ce sujet car cela pourrait fortement impacter le droit à construire pour les 7 communes de la CCPS dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire, émet un avis défavorable au projet de la société EDF Renouvelables, à moins d'adapter le projet notamment en :

- respectant les espaces boisés et la qualité paysagère et écologique du site,
- s'assurant de l'invisibilité complète et immédiate des installations depuis l'espace public,
- s'assurant de l'absence de consommation d'espace au titre de loi ZAN.

### **Attribution d'un fonds de concours**

Le conseil municipal décide de demander au titre de l'exercice 2024 un fonds de concours à la Communauté de Communes des Portes de Sologne en vue de participer au financement de l'acquisition d'un niveau nécessaire à l'entretien des chemins pour un montant de 15 325 € (coût du matériel 30 650 €).

## SÉANCE 1/07/24

### **Agencement cour de l'école maternelle**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'accord donné à la directrice du groupe scolaire Xavier Deschamps pour l'aménagement de la

cour de l'école maternelle. Ce projet doit faire l'objet d'un financement par le ministère de l'Éducation nationale dans le cadre du dispositif « Notre école : faisons-la ensemble ».

Monsieur le Maire présente le plan du projet prévoyant la création de différents espaces : amitié, musique, apprentissage vélo, bricolage, eau, terre, sable, jardinage, repos, sport équilibre.

Le coût de ce projet est estimé à 15 000 €. La commune doit s'engager à prendre en charge le gros œuvre en totalité et les fournitures à hauteur de 30 % et avancer le coût de ces acquisitions.

Le conseil municipal approuve ce projet, s'engage à avancer les frais et sollicite le versement de la participation du ministère de l'Éducation nationale.

### **Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau 2023**

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau au titre de l'année 2023.

## SÉANCE 16/09/24

### **Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2023**

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif au titre de l'année 2023.

### **Dénomination nouvelle voie : allée Guy Labbe**

Suite à la création d'un lotissement privé, donnant sur la rue Henry Deschamps, desservant 5 terrains à bâtir, la réalisation d'une voirie de desserte des 5 lots est nécessaire : le conseil municipal décide d'affecter à cette voie la dénomination « Allée Guy Labbe », bienfaiteur de la commune.

# Rentrée scolaire

## ÉCOLE MATERNELLE

16 enfants intègrent cette année la petite section de l'école maternelle. L'ensemble des 67 élèves de la petite à la grande section est réparti en 3 classes comme suit :

**Petite section PS - Moyenne section MS** 10 PS 14 MS  
*Mme Perrine BOURY*

**Petite section PS - Moyenne section MS** 6 PS 15 MS  
*Mme Catherine DARET*

**Grande section GS** 22 GS -  
*Mme Stéphanie FELIX*



## ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

23 enfants intègrent le cours préparatoire. L'ensemble des 131 élèves est réparti en 6 classes comme suit :

**Cours préparatoire CP** 23 CP -  
*Mme Maya CORREIA MOURATO*

**Cours élémentaire 1re année CE1** 19 CE1 -  
*Mme Marianne ROPARS*

**Cours élémentaire 1re année CE1 –  
Cours élémentaire 2e année CE2** 8 CE1 11 CE2  
*Mme Marie-Emmanuelle GERVY*

**Cours élémentaire 2e année CE2** 20 CE2 -  
*Mme Aurélia SAVE*

**Cours moyen 1re année CM1** 24 CM1 -  
*Mme Laurence THIRIOUX*

**Cours moyen 2e année CM2** 26 CM2 -  
*Mme Stéphanie MARTINELLI*

## Conseil Municipal des Jeunes

Comme chaque année, les classes CM1 et CM2 ont procédé à l'élection du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Ce dispositif de participation à la vie locale pour les enfants constitue un véritable lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif en même temps qu'un moyen idéal d'apprentissage de la démocratie.

L'installation du nouveau Conseil Municipal des Jeunes a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2024 :

**LE MAIRE :**  
Léandre GABANT (CM1)

**1<sup>RE</sup> ADJOINT :**  
William HUREAU (CM2)

**2<sup>E</sup> ADJOINT :**  
Lylou GARON (CM2)

**CONSEILLERS MUNICIPAUX :**  
**CM1**  
• Luca DESBOIS  
• Guilhem FERNET



• El Hadji MAR  
• Lucien ROBINEAU  
• Adèle VATZ  
• Alicia VERITÉ

**CM2**  
• Paloma DA SILVA GONCALVES  
• Timothée DODU  
• Layla FALLOUK  
• Emma KERN

# Rétrospective des actions du Conseil Municipal des Jeunes 2023-2024

**Octobre 2023**



Élection du CMJ 2023-2024

**Novembre 2023**



Commémoration du 11 novembre 1918

**Novembre 2023**



Collecte à l'épicerie au profit de la Banque Alimentaire

**Décembre 2023**



Réalisation de panneaux de vœux

**Février 2024**

Réalisation du nouveau logo du CMJ



**Décembre 2023**



Collecte de jouets et matériel de puériculture au profit du Centre social - Noël au village

**Décembre 2023**



Inauguration du Noël au village

**Mai 2024**



Commémoration du 8 mai 1945

**Juin 2024**



Commémoration des fusillés du Cerfbois

**De mars à juillet**



Plantation d'un potager avec les aînés

## UN NOUVEAU RELEVAGE AU CIMETIÈRE

Afin d'améliorer l'aspect du cimetière et d'assurer la sécurité des usagers, 47 tombes ou sépultures en état d'abandon feront l'objet d'un relevage à partir du 21 octobre 2024. Il s'agit d'emplacements ayant plus de 30 ans d'existence dont la dernière inhumation a plus de 10 ans. La procédure d'abandon a été initiée le 4 février 2020. Après recherche d'ayants droit, les personnes connues, présumées descendants ou successeurs des titulaires des concessions concernées, ont été invitées par lettre recommandée ou par voie d'affichage à se présenter en mairie. En l'absence de réaction de leur part, ces sépultures ont fait l'objet d'un constat définitif d'abandon après recherche infructueuse des familles concernées le 19 juin 2023. Cette opération se fera dans le respect des défunts dont les restes éventuels seront déposés dans l'ossuaire communal.



## Nouveaux tatamis au dojo

Le dojo s'est paré de nouvelles couleurs. En effet, les tatamis étaient arrivés en fin de vie, l'usure et la poussière ayant fait leur œuvre. Un budget de 17 834,40 € a été voté pour leur renouvellement. De nouveaux tatamis bleus et jaunes, dans un

matériau facilitant leur entretien, ont donc été installés en mai dernier par les employés municipaux et les bénévoles du COSM Judo. Les judokas marcillois ont pu les tester dès la fête du judo du 7 juin et montrer tous leurs talents.

## PASSERELLE MOULIN DES BOIS

La passerelle du Moulin des Bois a fait l'objet d'une rénovation complète et d'une mise aux normes d'accessibilité.

Coût des travaux :

- Terrassement : 7 560,00 € TTC
- Passerelle : 45 171,56 € TTC



## Restauration du mobilier de l'église

Le tabernacle et la table d'autel de notre église Saint-Etienne, en bois polychromé, datant du XVIII<sup>e</sup> siècle et classés monuments historiques, font l'objet d'une restauration. Le projet est réalisé grâce à une subvention conséquente de la DRAC.



# ÉVOLUTION DE LA ZONE D'ACTIVITÉ



## Mobilier urbain *place de l'Église*

Les travaux sur la place de l'Église s'achèvent avec la pose du mobilier urbain.



Le Conseil départemental a engagé un déplacement des accès à la zone d'activité. Un nouveau tourne-à-gauche est donc en cours d'aménagement sur la RD 921 qui amènera une entrée sur la zone par la rue des Châtaigniers et la fermeture de l'accès par la rue des Vignes. Ce programme est inscrit au titre des aménagements de sécurité et de la politique des infrastructures du Département en raison

du développement d'entreprises sur la ZA. Ces travaux visent notamment à faciliter le développement de l'entreprise Panibois et à prendre en compte le développement futur de la zone. Une extension de 3,37 ha est en effet programmée dans le cadre du prochain plan d'urbanisme de la Communauté de communes. La fin du chantier est prévue pour début décembre.

## Zone 20 : la signalétique est désormais complète

De nouveaux panneaux sont apparus, ils signifient que les piétons sont prioritaires partout sur la zone en bitume rouge et pas seulement sur les passages piétons ; ensuite les cyclistes sont libres de circuler partout en respectant la priorité aux piétons ; et enfin, les véhicules à moteur sont tolérés et doivent respecter les priorités et la limitation de vitesse. Ces priorités sont définies par l'article R-110-2 du Code de la route ; de même l'article R-417-10 stipule que le stationnement en dehors des emplacements désignés est gênant.

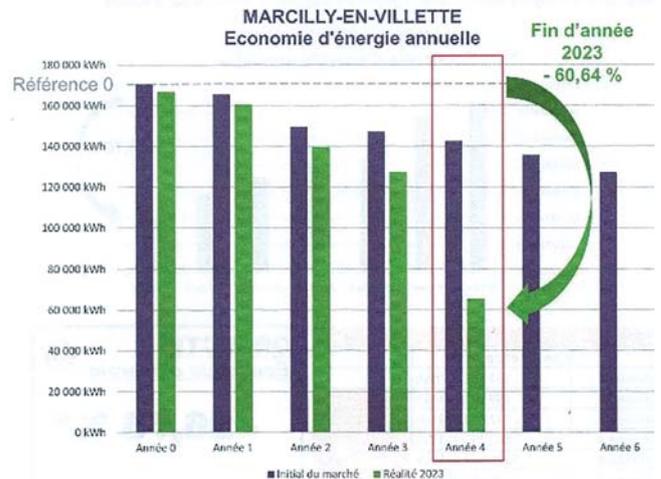


# La maîtrise des consommations énergétiques : éclairage public, premier bilan

Dès 2020, la municipalité s'engageait dans un programme de rénovation de l'éclairage public qui devait s'étaler jusqu'en 2026. Face aux contraintes de coûts de l'électricité, une accélération du programme a permis de voir s'achever à plus de 96 % la rénovation de l'ensemble du parc dès cette année. Ainsi, tous nos candélabres sont maintenant équipés en technologie LED, apportant confort et économie d'énergie.

À partir de mars 2023, afin d'optimiser encore nos dépenses énergétiques, et grâce aux nouvelles technologies en place, une reprogrammation des heures d'éclairage a été réalisée, avec une extinction totale de 23h à 5h, à l'exception des voies pénétrantes dans le bourg.

Le bilan de l'ensemble de ces actions s'avère spectaculaire, puisque dès fin 2023, c'est un gain en électricité consommée de plus de 60 %, comparé à l'année 2019 avant travaux, soit une économie nette d'environ 20 400 € sur notre facture annuelle d'électricité. Les



secteurs concernés par l'extinction n'ayant pas eu à constater d'augmentation des incivilités, il y a tout lieu de souligner le succès de ces opérations.

## SMICTOM DE SOLOGNE



L'année 2024 aura été particulièrement dense en changements avec la mise en place des nouveaux fréquentiels de collecte et l'intégration des communes d'Ardon, Ligny-le-Ribault et Jouy-le-Potier dans le syndicat. Les prochaines actions interviendront début 2025 avec l'implantation des points d'apport volontaire des biodéchets, au nombre de deux sur notre commune, ainsi que la mise en place d'un contrôle d'accès à la déchèterie. Des communications sur ces deux sujets seront faites aux moments opportuns.

## Label Villes et Villages Fleuris



Lors du palmarès régional 2024, la commune de Marcilly-en-Villette s'est vu octroyer une fleur supplémentaire dans le classement général. Ces 2 fleurs attestent de notre engagement pour la promotion et la valorisation du cadre de vie de notre commune et c'est aussi une reconnaissance du savoir-faire de nos agents municipaux que l'on remercie vivement.

Le jury a souligné un beau centre-ville avec un souci de régulation de la vitesse des véhicules, des aires de jeux pour enfants de qualité et exceptionnelles, une

aire de camping-car et abords de la rivière magnifiques, nos espaces naturels (parcours de santé, espace fitness, mare et autres aménagements) exceptionnels, le cimetière bien entretenu.

En embellissant notre commune, nous contribuons à la rendre attractive et agréable à vivre.

## EAU ET ASSAINISSEMENT : vers un transfert des compétences

La loi NOTRe du 7 août 2015 impose un transfert des compétences eau et assainissement vers la Communauté de communes au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La CCPS a donc mandaté, après appel d'offres, un bureau d'études en vue d'analyser les conditions de transfert compte tenu des modalités différentes d'exercice de ces compétences par les 7 communes la composant. À cet effet, un schéma directeur de chacune d'elles est en cours d'élaboration de manière à effectuer un état des lieux précis. Le but de cette démarche est d'harmoniser à terme le fonctionnement de ces services, actuellement pour la plupart en régie communale, en régie avec prestations de services (cas de Marcilly-en-Villette) ou en délégation de service public.

Les tableaux ci-dessous, établis par référence à une consommation de 120 m<sup>3</sup> pour un foyer, permettent de mesurer le chemin à parcourir pour harmoniser à terme le fonctionnement des services eau et assainissement qui font l'objet aujourd'hui d'un suivi budgétaire séparé.

### Eau potable

	COÛT/FOYER	COÛT/M <sup>3</sup>
ARDON	157,00 €	1,31 €
JOUY-LE-POTIER	323,68 €	2,70 €
LA FERTÉ SAINT-AUBIN	162,30 €	1,35 €
LIGNY-LE-RIBAUT	177,90 €	1,48 €
MARCILLY-EN-VILLETTE	197,20 €	1,64 €
MÉNESTREAU-EN-VILLETTE	232,29 €	1,94 €
SENNELY	174,00 €	1,45 €

### Assainissement collectif

	COÛT/FOYER	COÛT/M <sup>3</sup>
ARDON	222,00 €	1,85 €
JOUY-LE-POTIER	317,00 €	2,64 €
LA FERTÉ SAINT-AUBIN	292,20 €	2,44 €
LIGNY-LE-RIBAUT	239,00 €	1,99 €
MARCILLY-EN-VILLETTE	240,00 €	2,00 €
MÉNESTREAU-EN-VILLETTE	255,53 €	2,13 €
SENNELY	158,00 €	1,32 €

Les schémas directeurs permettront de dresser un inventaire du patrimoine de chaque commune et de préciser l'état des réseaux de distribution ou de collecte et l'état des équipements en fonctionnement. La CCPS disposera ainsi d'une vision globale des besoins nécessaires au développement de l'urbanisme et à la programmation des travaux structurants pour définir les scénarii à retenir pour effectuer ce transfert.

## Ensemble à Marcilly

Cet été encore, des chaînes de télévision se sont fait l'écho de l'**Heure civique** à travers différents reportages.

De quoi s'agit-il ?

D'un dispositif d'entraide qui permet à chacun de trouver des opportunités de bénévolat adaptées à ses compétences et à ses centres d'intérêt, Plus précisément de donner une heure par mois de son temps au service des autres pour participer à des actions de proximité :

- aide interpersonnelle (courses pour un voisin, co-voiturage, échanges avec une personne isolée, aide au bricolage, aide aux démarches administratives ou à l'utilisation de l'outil informatique,...),
- actions collectives (nettoyage de rue, organisation d'un événement municipal, animation dans une résidence sénior ou dans une bibliothèque,...),
- actions ponctuelles dans les associations pour relayer les bénévoles.

Son objectif : développer la solidarité de proximité en renforçant les liens sociaux.

Le rythme de vie de tous ne permet pas toujours de s'engager dans la durée, **mais une heure par mois, chacun d'entre nous peut le faire !**

Le dispositif permet aussi de se proposer pour des actions au service de sa commune : c'est la « réserve territoriale citoyenne » lancée par l'État début 2024 pour permettre à chaque habitant de rendre service à sa commune et à chaque commune de solliciter ses habitants pour de petites contributions.

Notre commune pourrait devenir partenaire et faire appel aux habitants s'étant manifestés pour l'accompagner dans les événements locaux.

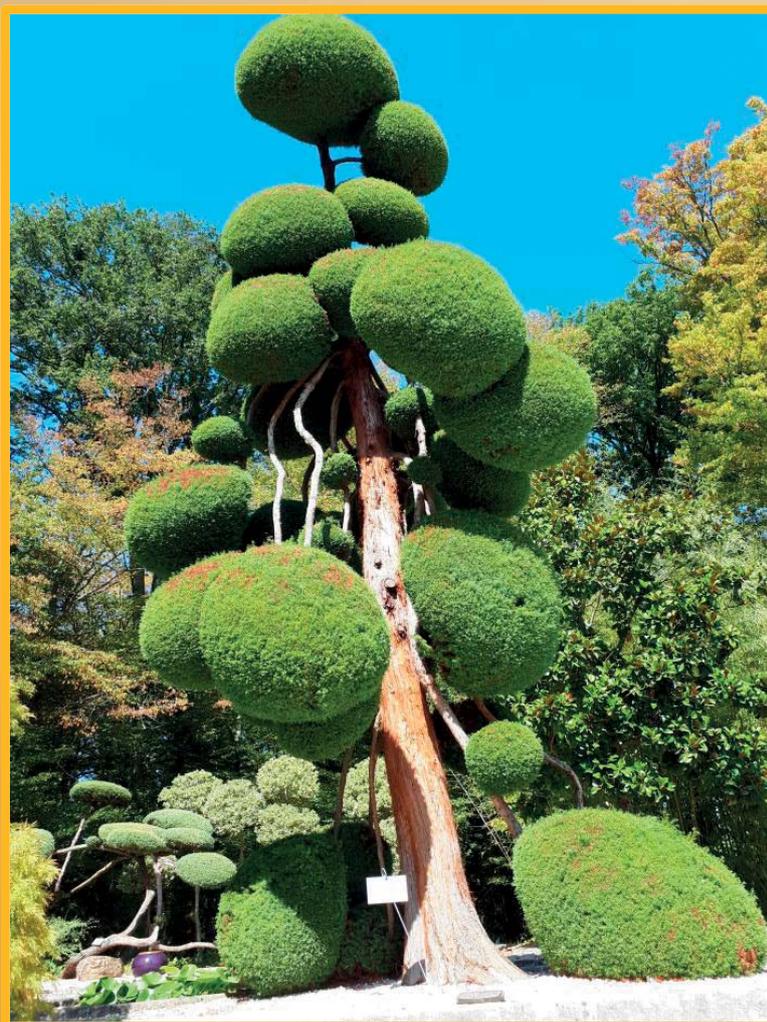
**Et si chaque habitant de Marcilly donnait une heure par mois pour une action de solidarité dans son voisinage ou la commune, en choisissant les gestes de solidarité qui lui conviennent ?** L'essentiel est de renforcer le lien, notre bien le plus précieux.

[ensemblemarcilly.canalblog.com](http://ensemblemarcilly.canalblog.com)

# 17<sup>e</sup> EXPO-PHOTO

Marcilly en Vilette

## « DE L'AUBE AU CREPUSCULE »



*Sébastien REYNE – Le Milieu – Prix du public 2022*

SAMEDI 16 ET  
DIMANCHE 17 NOVEMBRE 2024

SALLE CHANTALOUPI - 10h00 – 18h00

Entrée libre